



Piguet  
Galland &  
VOUS.



# Rapport annuel 2024

Votre banque privée, créatrice de sérénité.

*Œuvre de couverture*

## **Jessica RUSS** (\*1988)

*Boule azurée des bassins méditerranéens, 2020*

Acrylique sur toile

140 × 150 cm

Sa pratique unit couleurs et lignes selon une tradition picturale où l'on revendique la planéité de la surface peinte sans recherche illusionniste. Ses compositions tracées en premier lieu au crayon sur la toile s'apparentent à *des paysages mentaux, dont les formes peuvent évoquer aussi bien des courbes d'un corps que des figures géométriques anonymes*. La matière picturale est travaillée en aplats, alors que le tracé structure la surface en autant de plages chromatiques audacieuses où les formes et les subtils entrelacs dialoguent et s'entrechoquent. Pas d'effets de perspective, mais un rendu intense, voire complexe, car sans possibilité de repentir et où le contenu de la peinture n'a bientôt plus à voir avec son motif, c'est-à-dire le sujet de sa représentation.

La démarche de Jessica Russ célèbre l'acte de peindre comme expression de l'énergie de l'oeuvre, à l'image du titre dynamique, lumineux et ouvert de cette pièce.

# Piguet Galland & l'Art

## L'art au cœur de notre environnement

Chez Piguet Galland, nous sommes convaincus que l'art joue un rôle essentiel dans l'inspiration, le dialogue et l'enrichissement de notre environnement. C'est pourquoi, en collaboration avec la Banque Cantonale Vaudoise nous mettons à l'honneur dans ce rapport annuel des œuvres issues de sa collection d'art contemporain. Ces œuvres ne sont pas seulement un témoignage du dynamisme de la scène artistique romande, elles font partie intégrante de nos espaces et accompagnent notre quotidien ainsi que celui de nos clients.

## Une collection vivante et engagée

Avec plus de 2 400 œuvres, la collection d'art de la BCV constitue un patrimoine culturel unique. Depuis plus de 50 ans, elle s'enrichit régulièrement, témoignant d'un engagement fort en faveur de la création contemporaine et du soutien aux talents émergents. Son objectif ne se limite pas à l'acquisition d'œuvres ; elle vise avant tout à les rendre accessibles et à favoriser le rayonnement des artistes.

## Des œuvres exposées sur nos sites

Toutes les œuvres présentées dans ce rapport annuel sont exposées dans les différents sites de Piguet Galland. Elles font partie intégrante de nos espaces d'accueil et de travail, où elles contribuent à créer un cadre inspirant et ouvert sur la culture. Cette mise en valeur de la collection illustre notre volonté de partager l'art avec nos clients et nos collaborateurs, et de participer activement à son rayonnement.

## Un engagement en faveur de la culture

En intégrant ces œuvres à notre rapport annuel, nous poursuivons notre démarche de valorisation et de transmission. Loin d'être figées, elles sont vivantes, exposées, et portées à la rencontre du public. À travers cette initiative, nous affirmons notre engagement en faveur d'une culture dynamique et accessible, où l'art s'invite dans le quotidien pour inspirer et enrichir notre regard sur le monde.



### Eftychia Fischer

Présidente du Conseil d'administration de la BCV et Présidente de la Commission d'art de la BCV

Eftychia Fischer est Présidente du Conseil d'administration de la BCV. Elle est également membre du Conseil d'administration de Vaudoise Assurances SA et du Conseil d'administration de l'Ecole Suisse d'Archéologie en Grèce, ainsi que du Conseil de fondation d'Avenir Suisse et des conseils consultatifs de l'UNIL et de l'ACAD.

De nationalité suisse et grecque, elle est titulaire d'un bachelor en physique de l'Imperial College de Londres. Elle est aussi diplômée de l'Advanced Management Program (AMP) de la Wharton Business School de l'Université de Pennsylvanie et certifiée Chartered Financial Analyst (CFA) et Financial Risk Manager (FRM).



### Catherine Othenin-Girard

Historienne de l'art & consultante, conservatrice de la Collection d'art de la BCV

Catherine Othenin-Girard est historienne de l'art, commissaire d'exposition et critique d'art. Elle est conservatrice de la collection d'art de la BCV; consultante auprès de Vaudoises Assurances; membre du Conseil et présidente de la Commission et du Jury culturels de la Fondation Leenaards et présidente du Conseil de Fondation du Théâtre Vidy-Lausanne.

Elle assure le co-commissariat de Art Genève Musique depuis 2014. Elle est titulaire d'une licence en Lettres & Sciences politiques de l'Université de Lausanne et d'un certificat en Administration publique de l'IDHEAP/ Lausanne ; elle a également une formation en études muséales.



## Guillaume PILET (\*1984)

*Blotch Painting (bouquet N° 3), 2022*  
Acrylique sur toile  
91 x 56 cm

Héritier libertaire de l'abstraction géométrique suisse romande, il opère aussi dans une mouvance postdadaïste. Ses recherches artistiques polymorphes s'inscrivent autant dans le domaine de l'art performatif que dans ceux de la sculpture et de la peinture.

Il revisite également le courant de l'art concret via une série de shapes canevas (châssis découpés) aux motifs divers : d'une succession de briques figurant une part de mur jusqu'au sujet classique du bouquet de fleurs ; cette production correspond pour l'artiste à *une remise en question du processus créatif et de comment on montre les choses au final dans l'espace.*

# Sommaire

<b>01</b>		<b>p. 6</b>
<hr/>		
	Message des Présidents	
<b>02</b>		<b>p. 8</b>
<hr/>		
	Gouvernance d'entreprise	
<b>03</b>		<b>p. 12</b>
<hr/>		
	Chiffres-clés de Piguet Galland & Cie SA	
<b>04</b>		<b>p. 14</b>
<hr/>		
	Chiffres-clés du Groupe BCV	
<b>05</b>		
<hr/>		
	États financiers annuels	
	5.1 Bilan	<b>p. 16</b>
	5.2 Compte de résultat	<b>p. 18</b>
	5.3 Indications sur la répartition du bénéfice	<b>p. 20</b>
	5.4 Etat des capitaux propres	<b>p. 21</b>
	5.5 Annexe aux comptes annuels	<b>p. 23</b>
	5.6 Proposition du Conseil d'administration	<b>p. 56</b>
	5.7 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	<b>p. 58</b>
<b>06</b>		<b>p. 60</b>
<hr/>		
	Exigences prudentielles de publication	

---

# 01. Message des Présidents

Dans un contexte géopolitique et macroéconomique complexe et inédit, Piguet Galland a continué à capitaliser en 2024 sur des marchés boursiers globalement positifs, une croissance commerciale solide et de bons résultats financiers. Comme en 2023, la Banque a continué à investir dans ses équipes et ses systèmes afin de relever les défis réglementaires, démographiques, technologiques qui vont immanquablement transformer le paysage bancaire dans les années à venir.

## **En 2024, l'activité économique mondiale a plutôt bien résisté à un contexte géopolitique toujours perturbé.**

Certes, une partie de l'Europe continue d'affronter les incertitudes économiques et politiques avec en toile de fond une guerre qui se prolonge en Ukraine. C'est notamment le cas de l'Allemagne, traditionnel poumon économique de la zone euro, dont l'industrie connaît des ratés pour la deuxième année consécutive. Fort heureusement, la Suisse a réussi à résister à cette conjoncture européenne difficile et elle enregistre même une légère réaccélération de sa croissance portée notamment par les dépenses de consommation des ménages.

Et ailleurs dans le monde, la conjoncture s'est montrée plutôt résiliente. C'était notamment le cas des Etats-Unis. La première puissance mondiale a maintenu une vitesse de croisière élevée en 2024 avec une croissance de son produit intérieur brut (PIB) proche de 3%. Et malgré une crise immobilière persistante, la Chine est parvenue à limiter son ralentissement conjoncturel au prix d'une nouvelle campagne de relance budgétaire et monétaire.

On note par ailleurs une amélioration en ce qui concerne l'inflation. Celle-ci a nettement ralenti dans les pays développés. Bien que le renchérissement reste souvent un peu au-dessus de la cible visée à long terme, cette modération des prix a permis à la plupart des grandes banques centrales de commencer à assouplir leurs politiques monétaires. La Banque nationale suisse (BNS) aura été la première à baisser ses taux dès le printemps avant d'être imitée par ses homologues dans le courant de l'été. Cette détente monétaire généralisée a soutenu l'activité durant la deuxième partie de l'année 2024 et ses effets positifs devraient encore se prolonger durant plusieurs trimestres.

La perspective d'une embellie de l'économie mondiale et la baisse des taux directeurs auront été particulièrement propices aux actifs financiers dits risqués. C'est en particulier vrai en ce qui concerne les marchés boursiers qui dans leur majorité terminent l'année en hausse. L'indice mondial des actions affiche d'ailleurs une performance de plus de 15% sur l'année. Les marchés obligataires ont en revanche affiché des résultats plus contrastés.

Pour les investisseurs suisses, l'année s'est révélée plutôt favorable. Même si elle termine en queue de peloton en comparaison internationale, la bourse suisse affiche une performance positive. De même, les obligations helvétiques comme les fonds de placement investissant en biens immobiliers suisses ont profité de l'importante détente monétaire orchestrée par la BNS. Enfin, la forte hausse du billet vert a également contribué favorablement à la performance en franc suisse des placements libellés en dollar. La géopolitique devrait encore influencer les perspectives économiques et l'évolution des marchés financiers en 2025. On surveillera en particulier les développements qui pourraient affecter le commerce international. De nouvelles taxes douanières sur les importations dans les pays développés, en particulier aux Etats-Unis, pourraient ainsi pénaliser les échanges commerciaux. Face à ces incertitudes, les principales banques centrales semblent prêtes à poursuivre la détente de leurs politiques monétaires. Une relance budgétaire est par ailleurs considérée par certains Etats comme l'Allemagne. Des mesures qui sont de nature à limiter le risque d'une importante rechute de l'activité économique mondiale.

## **En 2024 Piguet Galland a bénéficié sur son marché principal, la Suisse Romande, d'une solide croissance commerciale et réalisé de bons résultats financiers.**

La Banque a bénéficié d'un apport d'argent frais et de nouveaux clients pour un montant total de CHF 450 millions sur l'exercice 2024, dans la continuité de la dynamique observée depuis 2021. Cette croissance a été réalisée principalement sur le marché suisse romand conformément à la stratégie de Piguet Galland, essentiellement axée sur le développement de la clientèle locale. Sous l'effet de ce « net new money » positif et de la croissance des marchés financiers, les avoirs administrés de la Banque ont progressé de 15% en 2024 pour s'établir à environ CHF 8 milliards fin décembre 2024.

Cette croissance des avoirs clients a permis à la Banque d'augmenter globalement ses revenus de 3% en 2024 pour s'établir à CHF 73.3 millions en dépit de la baisse des taux d'intérêt qui aura pesé sur le résultat brut des opérations d'intérêts au cours de l'année écoulée (-23%).

Afin d'accompagner cette croissance et prolonger cette dynamique positive, nous avons continué à renforcer nos équipes et recruté de nouveaux talents portant nos effectifs à 179 unités de travail à temps plein fin 2024 contre 167 à fin 2023 ce qui se traduit par une progression des charges du personnel de +7% au cours de l'année écoulée.

Nous avons aussi lancé ou continué de mener plusieurs initiatives visant à renforcer notre infrastructure, nos processus, nos outils afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle, la gestion des risques, nos interfaces et notre expérience client. Ces projets ont contribué à augmenter nos autres charges d'exploitation (+11%) et nos amortissements (+30%) au cours de l'année écoulée.

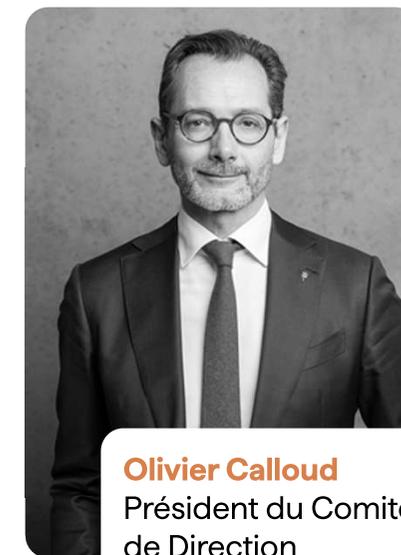
Fin 2024, le bénéfice net s'est établi à CHF 11.7 millions soit une baisse de 15% par rapport au résultat de 2023.

Au niveau du bilan, nous avons réalisé une progression de 11% des crédits à la clientèle (essentiellement des crédits hypothécaires sur le marché romand) financée par une progression de 10% des dépôts de la clientèle. Au total le bilan progresse de 6% pour atteindre CHF 1'343 millions. Les fonds propres ont progressé de 3% pour atteindre CHF 89 millions.

Au terme de cette année dense et passionnante, la Banque a abordé 2025 avec une détermination sereine, convaincu que nous disposons des fondamentaux nécessaires pour perpétuer notre croissance commerciale et celle de nos revenus.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos clients pour leur confiance et nos collaborateurs pour leur engagement et la qualité du travail réalisé. Ce sont les deux principaux piliers de notre succès. Nous remercions également nos partenaires et nos actionnaires pour leur soutien continu.

En nous tournant vers l'avenir, nous sommes optimistes quant aux perspectives de 2025. Nous continuerons à innover, à nous adapter et à saisir les opportunités qui se présentent. Ensemble, nous construirons un avenir prospère et durable pour notre Banque, pour nos clients, pour nos collaborateurs, pour nos actionnaires et pour les communautés avec lesquelles nous interagissons jour après jour.



---

## 02. Gouvernance d'entreprise

### Conseil d'administration



**Gérard Haeberli**  
Président du Conseil d'administration  
Administrateur



**Thomas W. Paulsen**  
Vice-président du Conseil d'administration  
Directeur général,  
Division Finance et Risques,  
Banque Cantonale Vaudoise



**Géraldine Badel Poitras**  
Membre du Conseil d'administration  
Avocate, administratrice



**Christian Pella**  
Membre du Conseil d'administration  
Administrateur



**Philip Seligman-Schuerch**  
Membre du Conseil d'administration  
Economiste, administrateur

## Comité de Rémunération, Nomination et Durabilité

Président

**Christian Pella**

Membres

**Géraldine Badel Poitras**

**Gérard Haerberli**

## Comité Audit et Risque

Président

**Christian Pella**

Membres

**Thomas W. Paulsen**

**Philip Seligman-Schuerch**

## Audit interne

Audit interne de la Banque Cantonale Vaudoise

**Patrick Borcard**

Directeur de l'Audit interne de la  
Banque Cantonale Vaudoise

Expert-comptable diplômé

## Organe de révision

**PwC**

**Marie-Eve Fortier**

Réviseuse responsable

Experte-réviseuse agréée

## Comité de Direction



**Olivier Calloud**  
Chief Executive Officer

Diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Olivier Calloud a débuté sa carrière chez Arthur Andersen puis chez Lombard Odier. Il a rejoint la Banque en tant que COO de Frank Galland en 2005. En 2011, il est nommé CEO de Piguet Galland récemment fusionnée. A ce titre, il dirige le Comité de Direction et coordonne la mise en oeuvre de la stratégie de la Banque.



**Michèle Luyet**  
Chief Operating Officer

Diplômée de HEC Lausanne, Michèle Luyet est également Expert-comptable et Expert-réviseur, agréée par la FINMA. Forte de 25 ans d'expérience dans le conseil, la finance et les opérations bancaires, en Suisse et à l'international, elle est depuis 2012 membre du Comité de Direction de Piguet Galland en qualité de COO/CFO. Elle assure le pilotage des stratégies opérationnelles et IT de la Banque, ainsi que la supervision de la gestion financière et des activités de crédit.



**Selman Bicaco Urrutia**  
Head of Private Banking

Titulaire d'un MBA de l'IESE Business school, Selman Bicaco Urrutia a débuté sa carrière au Crédit Suisse à Genève puis au sein de Merrill Lynch à Londres. Après sept ans passés à la banque CIC en tant que directeur du site de Genève, il a rejoint Piguet Galland en 2021 en qualité de Directeur de la Clientèle Privée et membre du Comité de Direction. Il assure le développement stratégique et commercial de la Banque.



**Carine Casteu**  
Chief Risk Officer

Diplômée de l'Université Paris-Dauphine en comptabilité et finance et du DAS Résilience et santé organisationnelle de la HEG, Carine Casteu a débuté sa carrière chez PWC. Après 12 ans passés dans le groupe HSBC, elle a rejoint Piguet Galland en tant que Responsable Compliance et Fichier Central en 2014. En 2016, sa responsabilité est étendue au Risk Management et au service juridique. À ce titre, elle est nommée Chief Risk Officer et rejoint le Comité de Direction.



**Daniel Varela**  
Chief Investment Officer

Diplômé de l'Université de Genève en Gestion d'entreprises, option Finance, Daniel Varela a débuté sa carrière en 1989 en tant que gérant obligataire. Il rejoint la Banque Piguet & Cie en 1999 en tant que Responsable de la gestion institutionnelle également en charge de l'analyse et de la gestion obligataire de la Banque. En 2011, Daniel devient Responsable de la stratégie d'investissement et du département des investissements de Piguet Galland. Il rejoint le Comité de Direction de Piguet Galland en janvier 2012 en tant que Chief Investment Officer.

## 03. Chiffres-clés de Piguet Galland & Cie SA (en milliers de CHF)

	2024	2023	Variation
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
Total des revenus	73 309	71 058	3%
Total des charges d'exploitation	-55 870	-51 581	8%
Bénéfice de l'exercice	11 703	13 845	-15%
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>			
Total du bilan	1 342 997	1 267 013	6%
Crédits à la clientèle	1 025 515	926 355	11%
Dépôts de la clientèle	1 001 527	909 145	10%
Fonds propres	88 928	86 255	3%
<b>AVOIRS ADMINISTRÉS</b>			
Total	7 961 855	6 933 476	15%
<b>EFFECTIF TOTAL</b>			
En unités de travail à temps plein	179	167	7%
<b>RATIOS CLÉS (en %) <sup>1</sup></b>			
Ratio de fonds propres FINMA	16,1	16,8	-0,7
Cost income ratio <sup>2</sup>	77,0	73,0	4,0
Cost income ratio (après amortissements) <sup>3</sup>	82,1	77,0	5,1
Fonds propres / Total du bilan	6,6	6,8	-0,2
<b>PARTICIPATION BCV AU CAPITAL DE PIGUET GALLAND &amp; CIE SA (en %)</b>	<b>99,7</b>	<b>99,7</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les variations d'une année sur l'autre des ratios clés sont exprimés en points de pourcentage.

<sup>2</sup> Ratio des charges d'exploitation sur le total des résultats de l'activité bancaire ordinaire hors variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.

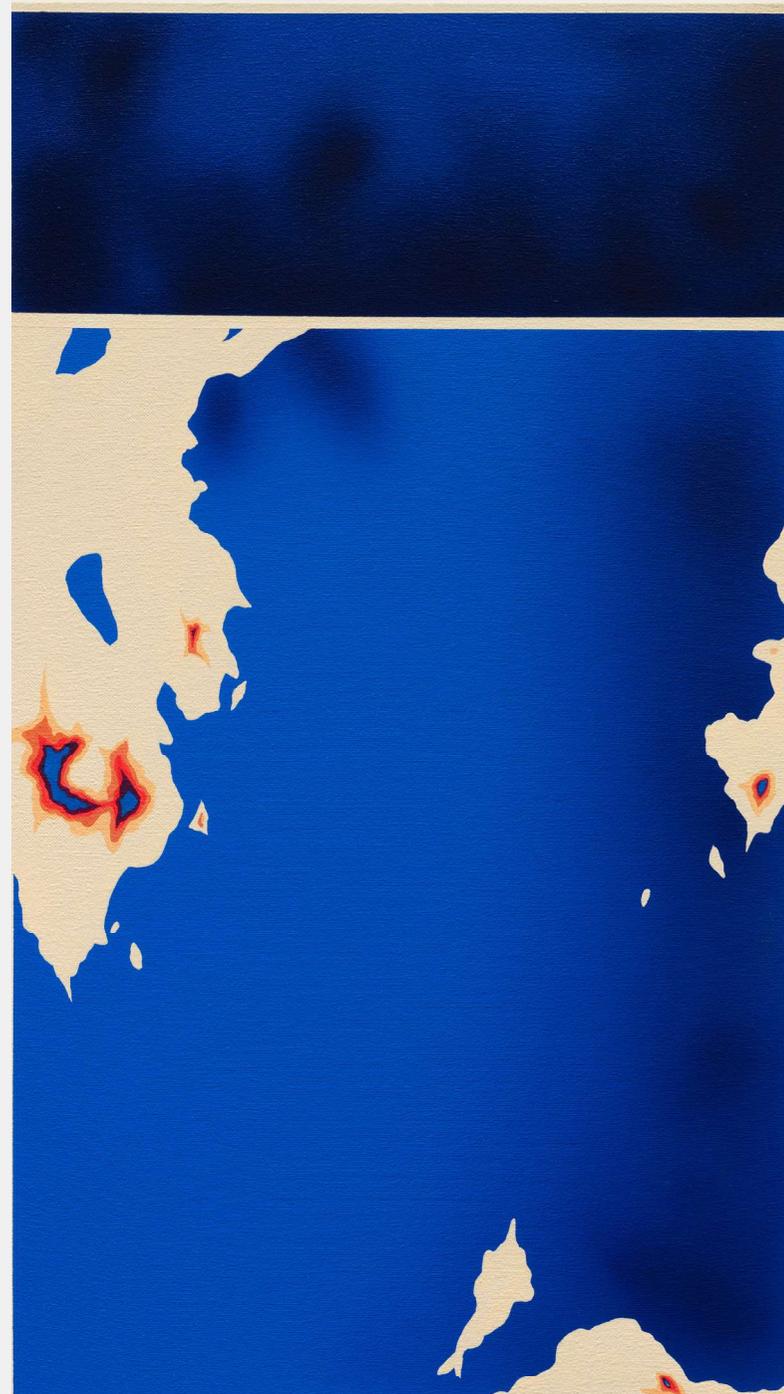
<sup>3</sup> Ratio des charges d'exploitation et des amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sur le total des résultats de l'activité bancaire ordinaire hors variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.

## Natacha DONZÉ (\*1991)

*Circular alliance*, 2021  
Acrylique sur toile  
70 x 40 cm

La recherche de Natacha Donzé est celle d'un peintre d'aujourd'hui. Elle prend des directions multiformes, mais elle reste attachée à la question fondamentale de la planéité de la surface peinte et du recours au motif.

Sa curiosité pour des techniques artisanales procède de la nécessité d'enrichir sa pratique et de décloisonner les champs. Sa maîtrise technique, qui associe une application de la peinture acrylique à la brosse et à l'aérographe, joue sur le leurre, voire le trompe-l'œil. Ses emprunts iconographiques à des sources issues de la culture Pop comme des médias digitaux brouillent les pistes interprétatives. *Circular alliance* appartient à une série de pièces qui associe une composition graphique monochrome de couleur bleue avec la déclinaison d'un motif évoquant une cartographie d'un territoire emprunté aux images de la NASA. Ainsi, cet assemblage de deux plans peints sur une même surface dynamise la proposition perceptive et relance le dialogue fécond entre abstraction et figuration.



## 04. Chiffres-clés du Groupe BCV, actionnaire majoritaire (en millions de CHF)

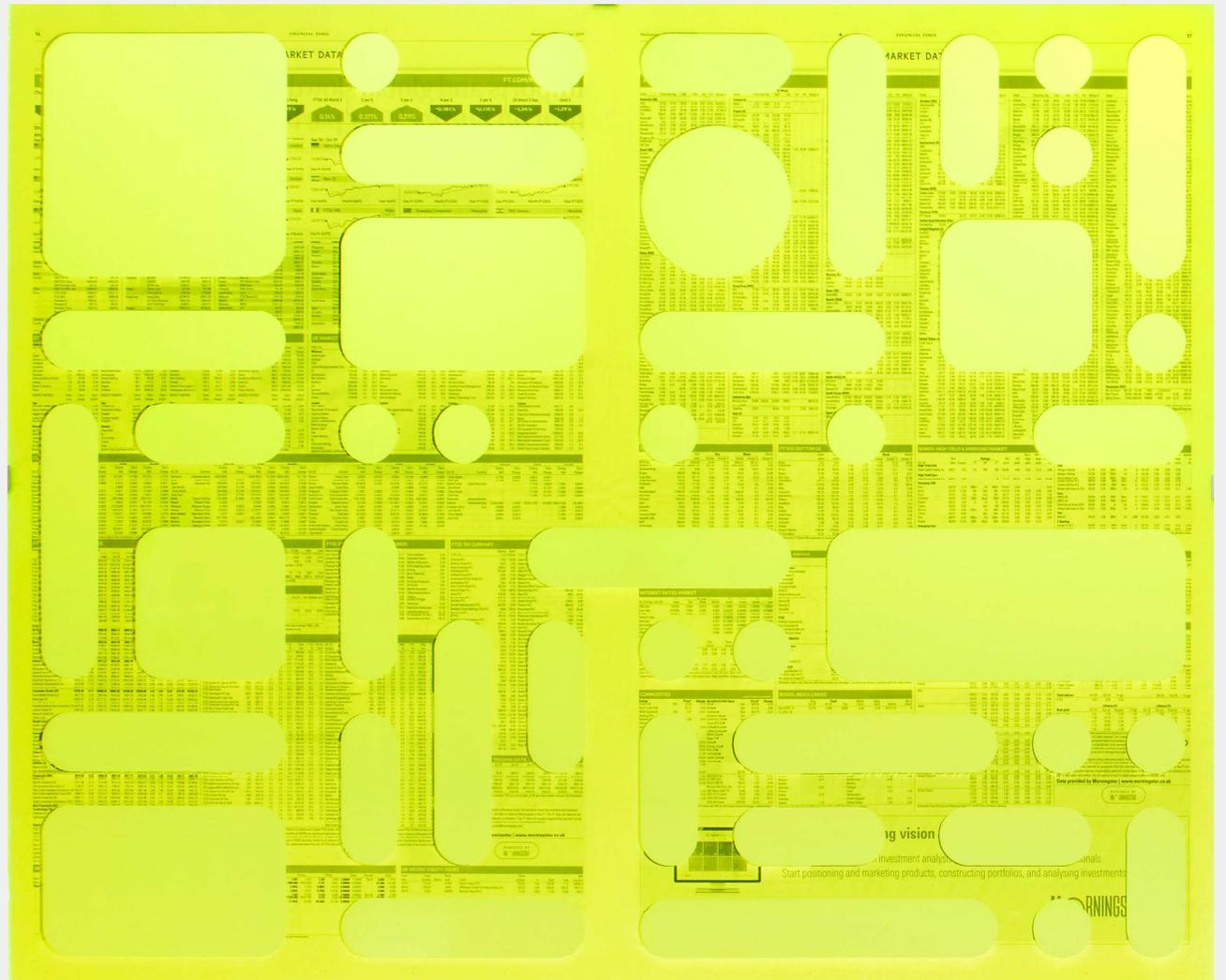
	2024	2023	Variation
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
Total des revenus	1 155	1 160	-0%
Bénéfice de l'exercice	441	469	-6%
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>			
Total du bilan	60 629	58 870	3%
Crédits à la clientèle	40 166	37 908	6%
Dépôts de la clientèle	37 672	36 475	3%
Fonds propres	3 927	3 855	2%
<b>AVOIRS ADMINISTRÉS</b>			
Total	124 164	117 296	6%
<b>EFFECTIF TOTAL</b>			
En unités de travail à temps plein	2 089	1 982	5%
<b>DONNÉES BOURSIÈRES</b>			
Cours le plus haut	112,50	108,50	
Cours le plus bas	79,15	81,20	
<b>STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BCV</b>			
État de Vaud	66,95%	66,95%	-
Public	33,05%	33,05%	-
<b>NOTATION</b>			
Standard & Poor's	AA / stable	AA / stable	
Moody's	Aa2 / stable	Aa2 / stable	

## Baker WARDLAW (\*1984)

*Mechanical objectivity II*, 2020  
Page du journal *Financial Times*. *Market Data*  
découpée sur support miroir  
recouvert d'un Plexiglas  
53 x 65 cm

Dans sa pratique, Baker Wardlaw entretient une relation forte avec le minimalisme, que cela soit dans des installations ou dans le champ de la peinture.

Ready-made et autres objets trouvés sont mis en situation plastique de manière jubilatoire et discursive à la fois. Ici, il revisite la question, voire le statut même du « tableau » en découpant à l'aide d'un pochoir une page du *Financial Times*, elle-même enchâssée sous un Plexiglas prédécoupé de couleur jaune fluo. C'est une manière habile de mettre en évidence la prégnance du système économique à l'ère de la globalisation, tout autant que celle des règles de l'abstraction géométrique dans le champ du contemporain.



## 5.1 Bilan (en milliers de CHF)

	Notes <sup>1</sup>	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
<b>ACTIFS</b>				
Liquidités	7.7	224 249	272 916	-18
Créances sur les banques	7.7	50 551	32 823	54
Créances sur la clientèle	7.1/7.7	289 795	255 738	13
Créances hypothécaires	7.1	735 720	670 617	10
Opérations de négoce	7.2	30	-	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7.3	22 996	18 008	28
Immobilisations financières	7.4	84	80	6
Comptes de régularisation		5 470	4 423	24
Participations		274	274	-
Immobilisations corporelles	7.5	13 800	12 102	14
Autres actifs	7.6	28	33	-16
<b>Actifs</b>	7.14/7.15/7.16/7.17	<b>1 342 997</b>	<b>1 267 013</b>	<b>6</b>
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

<sup>1</sup> Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 51.

	Notes <sup>1</sup>	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
<b>PASSIFS</b>				
Engagements envers les banques		216 197	229 768	-6
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1 001 527	909 145	10
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.3	18 044	19 126	-6
Comptes de régularisation		13 313	12 560	6
Autres passifs	7.6	3 744	9 144	-59
Provisions	7.9	1 244	1 015	23
<b>Fonds étrangers</b>	7.14/7.15/7.17	<b>1 254 070</b>	<b>1 180 758</b>	<b>6</b>
Capital social	7.10/7.12	24 408	24 408	-
Réserve légale issue du capital		35 755	35 755	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		35 755	35 755	-
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 980	1 980	-
Bénéfice reporté		15 082	10 267	47
Bénéfice de l'exercice		11 703	13 845	-15
<b>Fonds propres</b>		<b>88 928</b>	<b>86 255</b>	<b>3</b>
<b>Passifs</b>	7.15/7.17	<b>1 342 997</b>	<b>1 267 013</b>	<b>6</b>
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

<sup>1</sup> Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 51.

	Notes <sup>2</sup>	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>				
Engagements conditionnels	7.1/7.13/8.1	10 322	10 515	-2
Engagements irrévocables	7.1	9 446	6 887	37

<sup>2</sup> Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 52.

## 5.2 Compte de résultat (en milliers de CHF)

	2024	2023	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes	22 826	22 850	-0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	0	0	93
Charges d'intérêts	-10 234	-6 585	55
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>12 592</b>	<b>16 265</b>	<b>-23</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	767	356	116
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>13 359</b>	<b>16 621</b>	<b>-20</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	44 844	39 828	13
Produit des commissions sur les opérations de crédit	122	98	24
Produit des commissions sur les autres prestations de service	3 571	3 607	-1
Charges de commissions	-4 404	-3 958	11
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>44 133</b>	<b>39 574</b>	<b>12</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>15 443</b>	<b>14 598</b>	<b>6</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	28	5	472
Produit des participations	60	59	2
Résultat des immeubles	186	108	73
Autres produits ordinaires	101	94	8
Autres charges ordinaires	-1	-0	1 405
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>374</b>	<b>266</b>	<b>41</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>73 309</b>	<b>71 058</b>	<b>3</b>

	Notes <sup>1</sup>	2024	2023	Variation en %
Charges de personnel	9.1	-41 288	-38 494	7
Autres charges d'exploitation	9.2	-14 582	-13 087	11
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-55 870</b>	<b>-51 581</b>	<b>8</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-3 696	-2 853	30
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.9	-0	-569	-100
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>13 742</b>	<b>16 056</b>	<b>-14</b>
Produits extraordinaires		-	25	-100
Impôts	9.3	-2 039	-2 235	-9
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>11 703</b>	<b>13 845</b>	<b>-15</b>

<sup>1</sup> Le détail de ces notes se trouve aux pages 37, 40, 54 et 55.

## 5.3 Indications sur la répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

	2024	2023 <sup>2</sup>
Bénéfice de l'exercice	11 703	13 845
Bénéfice reporté	15 082	10 267
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>26 785</b>	<b>24 113</b>
<b>Emploi du bénéfice au bilan</b>		
Distribution de dividendes au moyen du bénéfice au bilan	-6 517	-9 031
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>20 268</b>	<b>15 082</b>
<b>Total distribué <sup>1</sup></b>	<b>-6 517</b>	<b>-9 031</b>

<sup>1</sup> La proposition du Conseil d'administration en terme de répartition du bénéfice et de distribution de dividendes est présentée à la page 56.

<sup>2</sup> Les chiffres de l'année précédente correspondent à la résolution de l'Assemblée Générale du 22 avril 2024.

## 5.4 Etat des capitaux propres (en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice reporté	Bénéfice de l'exercice	Total
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	24 408	35 755	1 980	10 267	13 845	86 255
Répartition du bénéfice 2023	-	-	-	13 845	-13 845	-
Dividende et autres distributions	-	-	-	-9 031	-	-9 031
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	11 703	11 703
<b>Etat au 31 décembre 2024</b>	<b>24 408</b>	<b>35 755</b>	<b>1 980</b>	<b>15 082</b>	<b>11 703</b>	<b>88 928</b>



## Athene GALICIADIS (\*1978)

*Stilleben (Stilisierter Affe)*, 2022

Acrylique et huile sur toile

170 x 150 cm

Athene Galiciadis fait partie d'une génération d'artistes suisses qui recourent à la relecture de positions avant-gardistes du début du 20<sup>e</sup> siècle pour raviver au présent le potentiel utopique d'un art inscrit dans le quotidien. Elle associe diverses techniques de la peinture au dessin, de la sculpture à l'installation in situ des lieux d'exposition de son travail. Dans sa recherche entre la forme et le fond, elle se réfère au vocabulaire géométrique propre à l'art concret tout en jouant d'effets de matières d'une grande maîtrise. Proche des pratiques artisanales comme la céramique ou le tissage, elle incorpore des éléments ornementaux dans ses natures mortes dans une variation chromatique subtile et efficace à la fois.

## 5.5 Annexe aux comptes annuels

### 1. Raison sociale, activités et effectif

#### 1.1. Raison sociale, forme juridique et siège

Piguet Galland & Cie SA (ci-après la Banque) est une société anonyme, filiale du Groupe BCV, dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud. Le Groupe BCV offre une palette complète de produits bancaires et fait partie du cercle restreint des établissements notés AA (notation Standard & Poor's).

La Banque exerce son activité depuis ses succursales de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel, de Nyon, d'Yverdon-les-Bains, son siège social, et de son agence de La Chaux-de-Fonds.

#### 1.2. Activités

Piguet Galland & Cie SA est une banque privée axée principalement sur la gestion de fortune et l'exercice d'une activité de services financiers, notamment dans la finance durable et l'investissement responsable. Elle exerce son activité en Suisse, essentiellement pour une clientèle suisse.

Elle est spécialisée dans la gestion de fortune de clients privés et institutionnels, avec une approche globale de la gestion de patrimoine, au travers de la thématique des projets de vie. Piguet Galland & Cie SA offre à ses clients des services financiers et des solutions sur mesure, tant en termes d'investissements que de prévoyance professionnelle, de planification patrimoniale et de crédits lombards ou hypothécaires.

La Banque effectue notamment les opérations suivantes :

- acceptation de fonds en compte courant ou en dépôt à terme;
- octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue;
- gestion de fortune et conservation (mandat discrétionnaire, advisory et execution only);
- gestion de placements collectifs;
- conseil en fiscalité, en prévoyance, en planification financière, en expertise immobilière et conseil patrimonial;
- exécution d'opérations de négoce d'instruments financiers pour le compte de la clientèle ou pour propre compte;
- opérations de change au comptant ou à terme;
- exécution d'opérations à titre fiduciaire.

#### 1.3. Effectif de la Banque

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la Banque s'élève à 179 unités de travail à temps plein (167 au 31 décembre 2023).

### 2. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de la clôture

#### 2.1. Événements particuliers

Piguet Galland & Cie SA est informée de l'ouverture d'actions à son encontre depuis le 16 août 2010 aux Etats-Unis, au même titre que de nombreuses institutions financières, dans le cadre d'une procédure intentée par les liquidateurs du « feeder fund » Fairfield Sentry. Sur la base de l'analyse des risques juridiques liés à ces procédures, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire à la défense juridique.

#### 2.2. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 27 mars 2025, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

### 3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels de Piguet Galland & Cie SA sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/01 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB).

Piguet Galland & Cie SA établit un bouclage individuel statutaire avec présentation fiable, de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre et sont établis en fonction des règles et principes énoncés dans les paragraphes suivants.

Etant consolidée dans les comptes d'un groupe financier surveillé par la FINMA, la Banque bénéficie d'un allègement dans la présentation de ses comptes annuels et de ses annexes, conformément aux art. 36 al. 1 OB et 86 al. 1 OEPC-FINMA. Ainsi le tableau des flux de trésorerie et certains tableaux annexes ne sont présentés qu'au niveau des comptes du groupe BCV.

### 3.1. Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### 3.1.1. Liquidités

Les liquidités comprennent principalement les espèces et les billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS et d'offices de clearing. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### 3.1.2. Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

#### 3.1.3. Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et portées au bilan à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient, soit du prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan se fait selon le principe de la valeur la plus basse.

#### 3.1.4. Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ouverts à la date du bilan sont évalués à la juste valeur, découlant du prix donné par un marché liquide et efficient. Les valeurs de remplacement positives et négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique. Les valeurs de remplacement positives et négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

#### 3.1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent.

Ces positions sont disponibles à la revente et sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique du compte de résultat « *Autres charges ordinaires* » ou « *Autres produits ordinaires* ».

#### 3.1.6. Comptes de régularisation actifs

Cette rubrique comprend principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

#### 3.1.7. Participations

Les participations rassemblent les titres de participation d'entreprises détenus par la Banque dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix.

Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La valeur des participations est revue annuellement. En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au débit du résultat de la période dans la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». Si la valeur des participations s'est sensiblement améliorée, la dépréciation saisie dans les périodes précédentes peut être entièrement ou partiellement supprimée.

Cette réévaluation est enregistrée dans les Produits extraordinaires. Renoncer à la suppression de cette dépréciation est possible dans le bouclage individuel statutaire avec présentation fiable et résulterait en la création de réserves latentes.

### 3.1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés respectifs. Excepté les terrains (non amortis) et en l'absence de clauses contractuelles spécifiques, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles	<b>65 ans</b>
Travaux et rénovations majeures	<b>10 ans</b>
Autres immobilisations corporelles	<b>5 ans</b>
Logiciels, matériel informatique et de communication	<b>3 ans</b>

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés à charge du compte de résultat de la période sous la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* ».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

### 3.1.9. Autres actifs

Les autres actifs sont principalement constitués du solde actif du compte de compensation (en particulier les adaptations de valeur des valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés de couverture), des impôts indirects à récupérer et des purs comptes d'ordre.

### 3.1.10. Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes de métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### 3.1.11. Comptes de régularisation passifs

Cette rubrique contient principalement les salaires et charges sociales à payer ainsi que les autres passifs transitoires.

### 3.1.12. Autres passifs

Cette rubrique enregistre essentiellement les passifs divers, les purs comptes d'ordre, les impôts indirects et le solde passif du compte de compensation (en particulier les adaptations de valeurs des valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés de couverture).

### 3.1.13. Provisions

Ce poste comprend les provisions économiquement nécessaires, qui sont destinées à la couverture d'un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers.

### **3.1.14. Engagements de prévoyance**

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité, en faveur des collaborateurs de la Banque.

La Banque est affiliée à la Caisse de pension de la Banque Cantonale Vaudoise, et à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise.

À chaque boucllement annuel, la Banque détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un éventuel avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les « *Provisions* », respectivement dans les « *Autres actifs* ». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les « *Charges de personnel* ». Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les « *Charges de personnel* ».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, la Banque décidait ou était contrainte de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si la Banque avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les restituer à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires au bénéfice de l'employeur.

### **3.1.15. Capital social**

Le capital social reflète le capital-actions de la Banque.

### **3.1.16. Réserve légale issue du capital**

Cette rubrique est constituée entre autres de l'agio consécutif à des augmentations de capital. Conformément à la Circ.- FINMA 2020/01, la réserve issue d'apports de capitaux exonérés fiscalement est publiée séparément au bilan.

### **3.1.17. Réserves facultatives issues du bénéfice**

Ces réserves sont constituées sur la part disponible du bénéfice au bilan. Elles reflètent les bénéfices accumulés par la Banque, qui ne sont attribués ni à la réserve légale issue du bénéfice, ni au bénéfice reporté.

### **3.1.18. Engagements conditionnels**

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique, les engagements par avals, par cautionnements et par garanties, ainsi que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

### **3.1.19. Engagements irrévocables**

Les engagements irrévocables rassemblent les crédits ou autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive, ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts.

## **3.2. Modification des principes comptables**

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2024.

## **3.3. Saisie des opérations**

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion.

### 3.4. Conversion des monnaies étrangères

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en franc suisse, aux cours de change effectifs à la date de bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les gains et pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur*».

Cours des principales monnaies	31.12.2024	31.12.2023
Euro	0.93842	0.92973
Dollar américain	0.90625	0.84165
Livre sterling	1.13498	1.07293

### 3.5. Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenus pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

## 4. Principes d'évaluation et de gestion des risques

La gestion des risques est un processus transversal qui concerne l'ensemble des activités de la Banque. Toutes les fonctions de la Banque sont, dans une certaine mesure, appelées à prendre des décisions ou à exécuter des opérations qui peuvent impacter le profil de risque de la Banque, ainsi qu'à surveiller et contrôler certains types de risques. La gestion des risques au sens large poursuit les trois objectifs fondamentaux suivants :

- une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens où elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire ;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris, et donc par rapport aux fonds propres engagés.

Le Conseil d'administration approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la Banque et est responsable de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux. A cet effet, il suit le profil de risque de la Banque et veille à un système de contrôle interne efficace, en particulier sur la base des rapports des risques qui lui sont régulièrement remis.

Le Comité de Direction est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques et du système de contrôle interne ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Il s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose des systèmes de surveillance appropriés.

La fonction de contrôle des risques (Risk Management) surveille le profil de risque de la Banque, notamment à l'aune de la tolérance au risque et des limites posées en matière de risques dans son concept-cadre pour la gestion des risques. Elle est responsable de développer et d'améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques, et remet les rapports sur l'évolution du profil de risque de la Banque au Comité de Direction, au Comité Audit et Risque, et au Conseil d'administration.

### 4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon l'OEPC-FINMA. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors-bilan) avec les contreparties bancaires et non bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque accorde des crédits en fonction d'une analyse approfondie basée sur des critères d'octroi définis dans ses règlements de crédit, ainsi que des limites de compétence fixées par le Conseil d'administration. La Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. La stratégie de prise de risque ainsi que la politique de crédit sont régulièrement revues.

Conformément aux accords de Bâle III, la Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de crédit sur la base de l'approche standard.

#### **4.2. Risques de marché du portefeuille de négoce (trading book)**

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions de taux et de devises (y compris métaux précieux). Pour limiter ces risques, la Banque a mis en place un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles quotidiens.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour le risque de marché sur la base de l'approche de minimis.

#### **4.3. Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)**

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

##### **4.3.1. Risque de taux du banking book**

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable ;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

De plus, la Banque calcule mensuellement la durée des fonds propres pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques.

##### **4.3.2. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à court, moyen et long termes, entre autres par le calcul des ratios réglementaires comprenant le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR).

#### **4.4. Risques opérationnels**

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque.

Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- d'un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en oeuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle) ;
- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes ;
- de caractéristiques inappropriées des technologies de l'information et de la communication (applications, interfaces et matériel) ;
- d'une infrastructure inappropriée ;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux risques opérationnels, et distingue les catégories d'événements de risques suivantes :

- la non-conformité, c'est-à-dire un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque ;
- la fraude interne et externe, y compris la cybercriminalité ;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail ;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales ;
- les pertes des moyens d'exploitation ;
- la défaillance des systèmes informatiques, y compris les technologies de l'information et de la communication ;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme pertes effectives, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés.

En conformité avec les accords de Bâle III, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base.

#### **4.5. Gestion de la conformité et fonction Compliance**

Les activités et le fonctionnement d'une banque privée doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes, ainsi que le contrôle indépendant de leur application, sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que la surveillance des marchés, sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Risk Officer.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

La fonction Compliance remplit les rôles suivants :

- **Veille réglementaire :** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier et, de façon plus approfondie, détecte, analyse, et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de sanctions économiques, de surveillance des marchés, de services transfrontaliers et de protection de l'investisseur.
- **Adaptation des normes internes :** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes), compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers :** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles et rapports d'activité :** périodiquement, la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, des rapports d'activité sont établis à l'attention des organes et des auditeurs, lesquels comprennent une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence d'axes d'amélioration.

## 5. Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et déterminer le besoin de correction de valeur

### 5.1. Créances compromises

Les créances compromises résultent des situations où il est vraisemblable que le débiteur ne sera pas en mesure de faire face à ses engagements futurs. Ces créances sont évaluées individuellement à leur valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues.

### 5.2. Méthodes appliquées pour l'identification des crédits compromis

- Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers, la Banque suit ses clients et identifie des éventuelles situations de surendettement, de dépassement ou de retard de paiement.

- Crédits couverts par des titres

Les engagements, ainsi que la valeur des titres nantis, sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige, en principe, soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires.

### 5.3. Evaluation des sûretés de crédit

La valeur vénale des sûretés est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché. Le profil de risque du portefeuille de crédit est suivi trimestriellement. Un système d'alertes et de révisions périodiques des engagements est en place pour détecter des situations individuelles à risque accru, voire des crédits compromis.

- Créances couvertes par hypothèque

Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont évaluées selon une méthode basée sur les caractéristiques des immeubles, leur situation, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles locatifs sont évalués, en principe, selon leur rendement.

- Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés représentant un niveau suffisant de liquidité sont, en principe, acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

### 5.4. Créances résultant d'intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance).

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits et ne sont plus crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Aucune extourne rétroactive du produit des intérêts n'est réalisée.

### 5.5. Corrections de valeur pour risques de défaillance

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de créances compromises sont déterminées individuellement par contrepartie selon l'art. 24 OEPC-FINMA.

L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché ainsi que de la capacité et la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de créances non compromises sont déterminées individuellement par contrepartie et répondent à l'exigence de couvrir les risques latents de défaillance (art. 25 OEPC-FINMA).

## 6. Commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture

### 6.1. Type d'opérations de base et de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux.

Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs dont la totalité est en CHF. Ces IRS payeurs sont de type « macro hedge », dont les opérations de base sont les prêts hypothécaires à taux fixes.

Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture de type « macro hedge », et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêts sous la rubrique « *Produits des intérêts* » ou « *Charges d'intérêts* ». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « *Compte de compensation* » sous les rubriques « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

### 6.2. Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture, ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de prêts hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

### 6.3. Mesure de l'effectivité

Sur base semestrielle, la Banque effectue un test de capacité et un test d'effectivité prospective, pour s'assurer que la relation de couverture satisfait aux exigences d'effectivité.

Le test de capacité consiste à s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture.

La relation de couverture est ensuite évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/-100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %. Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité.

Toutefois, dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur* ».

## 7. Informations et notes se rapportant au bilan

### 7.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (en milliers de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		1 379	280 184	10 022	291 586
Créances hypothécaires		735 720	-	-	735 720
<i>Immeubles d'habitations</i>		723 723	-	-	723 723
<i>Immeubles commerciaux</i>		11 571	-	-	11 571
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		427	-	-	427
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>737 100</b>	<b>280 184</b>	<b>10 022</b>	<b>1 027 306</b>
	31.12.2023	681 559	238 372	13 330	933 261
<b>Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>737 100</b>	<b>280 184</b>	<b>8 231</b>	<b>1 025 515</b>
	31.12.2023	681 559	238 372	6 423	926 355

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Engagements conditionnels		-	10 311	11	10 322
Engagements irrévocables		6 073	-	3 374	9 446
<b>Engagements hors-bilan</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>6 073</b>	<b>10 311</b>	<b>3 385</b>	<b>19 769</b>
	31.12.2023	3 328	10 195	3 879	17 402

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés <sup>1</sup>	Montant net	Corrections de valeur individuelles
<b>Créances compromises</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>3 006</b>	<b>-1 215</b>	<b>1 791</b>	<b>1 791</b>
	31.12.2023	12 587	-7 182	5 404	5 404

<sup>1</sup> Dans cette colonne est indiquée la valeur estimée de réalisation des sûretés ou la dette du client si celle-ci est inférieure.

## 7.2. Opérations de négoce et autres instruments évalués à la juste valeur (en milliers de CHF)

	ACTIFS	
	31.12.2024	31.12.2023
Autres actifs des opérations de négoce	30	-
<b>Opérations de négoce</b>	<b>30</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>30</b>	<b>-</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

## 7.3. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (en milliers de CHF)

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	-	-	-	2 120	1 411	111 000	
<b>Instruments de taux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 120</b>	<b>1 411</b>	<b>111 000</b>	
Contrats à terme et swaps	26 364	22 122	1 300 812	-	-	-	
Options (OTC)	1 113	1 113	55 274	-	-	-	
<b>Devises / métaux précieux</b>	<b>27 477</b>	<b>23 235</b>	<b>1 356 086</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>27 477</b>	<b>23 235</b>	<b>1 356 086</b>	<b>2 120</b>	<b>1 411</b>	<b>111 000</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		27 477	23 235	2 120	1 411		
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>20 795</b>	<b>28 374</b>	<b>1 177 512</b>	<b>7 094</b>	<b>633</b>	<b>113 000</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		20 795	28 374	7 094	633		

Récapitulation		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives
Instruments de négoce		27 477	23 235
Instruments de couverture		2 120	1 411
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>29 597</b>	<b>24 645</b>
	31.12.2023	27 889	29 007
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>22 996</b>	<b>18 044</b>
	31.12.2023	18 008	19 126

Récapitulation selon contreparties		Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
<b>Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)</b>	<b>31.12.2024</b>	-	-	<b>22 996</b>
	31.12.2023	-	16 572	1 436

#### 7.4. Répartition des immobilisations financières (en milliers de CHF)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation	84	80	566	527
<b>Immobilisations financières</b>	<b>84</b>	<b>80</b>	<b>566</b>	<b>527</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

#### 7.5. Présentation des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2023	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2024
Immeubles à l'usage de la banque	12 595	-6 369	6 226	-	-	-226	6 000
Softwares acquis séparément ou développés à l'interne	17 578	-13 969	3 608	4 522	-	-2 467	5 663
Autres immobilisations corporelles	40 962	-38 695	2 267	873	-	-1 004	2 137
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>71 134</b>	<b>-59 033</b>	<b>12 102</b>	<b>5 395</b>	<b>-</b>	<b>-3 696</b>	<b>13 800</b>

La Banque n'a conclu aucun contrat de leasing opérationnel ou financier.

## 7.6. Répartition des autres actifs et autres passifs (en milliers de CHF)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Compte de compensation	-	-	425	5 971
Purs comptes d'ordre	4	11	4	48
Impôts indirects	21	21	1 840	1 244
Actifs et passifs divers	3	2	1 475	1 881
<b>Autres actifs / Autres passifs</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>3 744</b>	<b>9 144</b>

## 7.7. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en milliers de CHF)

	Valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Liquidités	1 460	-
Créances sur les banques	3 146	-
Créances sur la clientèle	4 531	-
<b>Actifs mis en gage</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>9 137</b>
	31.12.2023	8 910

La Banque n'a pas d'actif sous réserve de propriété.

## 7.8. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en milliers de CHF)

### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31.12.2024 ainsi qu'au 31.12.2023, il n'existait aucune réserve de contributions en faveur de l'employeur.

### b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisance de couverture	Avantage / engagement économique		Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel		
	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023		Variation	2024	2023
<b>Institutions de prévoyance avec excédent :<sup>1</sup></b>							
Caisse de pensions de la BCV	82 841	-	-	-	3 968	3 968	3 706
Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	878	-	-	-	319	319	284

<sup>1</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2024.

En tant que membres du Groupe BCV, les collaborateurs de la Banque sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

De même, les cadres supérieurs de la Banque, assurés à la CP BCV, sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

**7.9. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence (en milliers de CHF)**

	Etat à la fin de l'exercice 2023	Utilisations conformes au but	Modification de l'affectation	Différence de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice 2024
Provisions pour autres risques d'exploitation	865	-143	-	1	37	372	-38	1 094
Autres provisions	150	-93	-	-0	500	93	-500	150
<b>Total des provisions</b>	<b>1 015</b>	<b>-236</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>537</b>	<b>465</b>	<b>-538</b>	<b>1 244</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>6 906</b>	<b>-4 984</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>636</b>	<b>32</b>	<b>-799</b>	<b>1 791</b>
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	5 404	-4 984	1 570	-	568	32	-799	1 791
- dont corrections de valeur pour les risques latents de créances non compromises	1 502	-	-1 570	-	68	-	-	-

Les provisions pour autres risques d'exploitation sont constituées pour couvrir les frais en lien avec l'avancement de procédures judiciaires.

**7.10. Présentation du capital social (en milliers de CHF)**

	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	24 408	244 075	24 408	24 408	244 075	24 408
- dont libéré	24 408	244 075	24 408	24 408	244 075	24 408
<b>Total capital social</b>	<b>24 408</b>	<b>244 075</b>	<b>24 408</b>	<b>24 408</b>	<b>244 075</b>	<b>24 408</b>

**7.11. Indication des créances et engagements envers les parties liées (en milliers de CHF)**

	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Participants qualifiés	42 611	43 825	233 135	229 035
Sociétés liées	694	661	24	-
Affaires d'organes	6 473	6 554	9 680	8 835

Les avances et les crédits hypothécaires octroyés aux organes bénéficient des conditions usuelles accordées au personnel de la Banque.

En outre, l'octroi des crédits aux collaborateurs et aux membres des organes de la Banque respecte les mêmes critères que ceux appliqués à la clientèle en termes de normes et sûretés.

Les éventuelles rémunérations des engagements sont effectuées aux conditions du marché.

Les autres relations avec les participants qualifiés et sociétés liées sont effectuées aux conditions du marché.

## 7.12. Indication des participants significatifs (en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participation directe, avec droit de vote : <sup>1</sup></b>				
- BCV Lausanne	24 337	99,7	24 337	99,7

<sup>1</sup> Au travers de sa participation dans la BCV, le Canton de Vaud possède une participation indirecte sans droit de vote au capital de Piguët Galland & Cie SA à hauteur de 66.75% (CHF 16.3 millions) au 31.12.2024 et au 31.12.2023.

## 7.13. Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre (en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Nombre (unités)	Valeur nominale	Nombre (unités)	Valeur nominale
Engagements conditionnels de rachat de propres-actions	710	71	710	71

### Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du capital ne dépasse pas la moitié du capital-actions (CHF 12.2 millions), elle ne peut être employée qu'à couvrir des pertes. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

A noter que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

La composition du capital propre est décrite au chiffre 7.10, page 41.

## Bernard VOÏTA (\*1960)

*Paysage ahah #12, 2009*

Impression jet d'encre sur papier et verre  
112 x 162 cm

Aujourd'hui, la place de la photographie est si incontournable, qu'elle se confond et interfère avec la quasi totalité de la production artistique contemporaine. La démarche de Bernard Voïta s'inscrit dans ce questionnement. Il a choisi la photographie comme médium, comme d'autres ont choisi le pinceau, mais ses préoccupations sont celles d'un peintre : il explore les modalités de la perception et les stratégies du regard.

Chez lui, le dispositif photographique reste classique, car ce qui l'intéresse, c'est ce qui se passe en amont de la prise de vue. Il crée des mises en scène avec des objets en tout genre qui génèrent des atmosphères artificielles lesquelles produisent un effet d'étrangeté perturbante. Là, une composition-paysage à partir d'une prise de vue de son jardin qu'il a imprimée à la fois sur un support papier, et sur le verso du verre du cadre qui contient l'image. Dès lors, ses photographies se présentent comme des tableaux et se refusent à assumer le moindre rôle esthétisant et encore moins documentaire et c'est cela qui justement nous fascine : leurs capacités à inventer leurs propres conditions de visibilité.





## Christian STUKER (\*1963)

*Pontiac GTO*, (série « Must be a... »), éd. 1/5, 2013  
Impression jet d'encre sur aluminium et verre  
72 x 102 cm

Parallèlement à son activité de graphiste, Christian Stuker a développé une pratique en art visuel. Une curiosité en lien avec l'image et sa perception l'emmène à expérimenter différentes techniques et à mêler leurs particularités : aquarelle, photographie, stylo feutre, sérigraphie. Le geste reste central, libre ou mécanique selon les techniques mais les sujets sont issus de sources iconographiques dites populaires.

Ici, il joue avec un effet flouté qui est lié au mode d'impression à la fois sur le support métallique et sur le verre ; cette technique amplifie davantage la notion de vitesse et donne un caractère vintage à ces compositions.

## 7.14. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (en milliers de CHF)

		Echéant :					Immobilisé	Total
		A vue	Résiliable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans		
Liquidités		222 789	1 460	-	-	-	-	224 249
Créances sur les banques		50 522	-	29	-	-	-	50 551
Créances sur la clientèle		-	15 781	187 579	72 263	12 296	1 875	289 795
Créances hypothécaires		-	280 998	12 565	25 654	211 562	204 941	735 720
Opérations de négoce		30	-	-	-	-	-	30
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		22 996	-	-	-	-	-	22 996
Immobilisations financières		84	-	-	-	-	-	84
<b>ACTIF / INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>296 421</b>	<b>298 239</b>	<b>200 173</b>	<b>97 918</b>	<b>223 858</b>	<b>206 816</b>	<b>- 1 323 425</b>
	31.12.2023	322 229	283 658	182 702	53 338	197 627	210 629	- 1 250 182
Engagements envers les banques		16 129	150 000	68	-	-	50 000	- 216 197
Engagement résultant des dépôts de la clientèle		735 752	-	234 860	30 915	-	-	- 1 001 527
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		18 044	-	-	-	-	-	- 18 044
<b>FONDS ÉTRANGERS / INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>769 926</b>	<b>150 000</b>	<b>234 928</b>	<b>30 915</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>	<b>- 1 235 768</b>
	31.12.2023	502 191	364 770	203 279	47 800	-	40 000	- 1 158 040

### 7.15. Présentation des actifs et passifs répartis entre la suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	224 249	-	272 916	-
Créances sur les banques	43 643	6 908	28 096	4 727
Créances sur la clientèle	200 444	89 350	182 424	73 314
Créances hypothécaires	735 720	-	670 617	-
Opérations de négoce	-	30	-	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 145	11 851	17 074	934
Immobilisations financières	2	83	3	77
Comptes de régularisation	5 470	-	4 423	-
Participations	274	-	274	-
Immobilisations corporelles	13 800	-	12 102	-
Autres actifs	28	-	33	-
<b>ACTIFS</b>	<b>1 234 776</b>	<b>108 222</b>	<b>1 187 962</b>	<b>79 052</b>
Total en %	92%	8%	94%	6%

	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	216 197	0	229 485	283
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	791 496	210 031	700 027	209 118
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	18 044	-	8 726	10 401
Comptes de régularisation	13 313	-	12 560	-
Autres passifs	3 744	-	9 144	-
Provisions	1 244	-	1 015	-
Capital social	24 408	-	24 408	-
Réserve légale issue du capital	35 755	-	35 755	-
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 980	-	1 980	-
Bénéfice reporté	15 082	-	10 267	-
Bénéfice de l'exercice	11 703	-	13 845	-
<b>PASSIFS</b>	<b>1 132 967</b>	<b>210 031</b>	<b>1 047 212</b>	<b>219 801</b>
Total en %	84%	16%	83%	17%

### 7.16. Répartition du total des actifs à l'étranger selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque) (en milliers de CHF)

Notation selon agence reconnue	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
AAA - AA-	122 849	85	108 571	88
A+ - A-	1 851	1	879	1
BBB+ - BBB-	2 866	2	1 601	1
BB+ - BB-	2 178	2	291	0
B+ - B-	0	0	892	1
CCC+ - C	0	0	0	0
SD	0	0	0	0
Sans notation	14 569	10	11 264	9
<b>Expositions à l'étranger</b>	<b>144 313</b>	<b>100</b>	<b>123 498</b>	<b>100</b>

## Julian CHARRIÈRE (\*1987)

*Limen 25.61° - SW*, éd. 4/5 + 2 EA, 2021  
Photogravure trois couleurs imprimée  
avec des éléments de roche glaciaire  
107 x 83 cm

Son travail se nourrit de ses multiples voyages, entre explorations conceptuelles, archéologies poétiques et engagements écologiques.

Sa démarche s'apparente à un processus de recherche anthropologique qui se décline aussi bien sous la forme de performances, de documentations photographiques, de films que d'installations. Briques réalisées à partir de matériaux en provenance de grands fleuves du monde, carottages révélant les sédiments d'un trottoir berlinois, globes terrestres poncés jusqu'à en faire disparaître l'inscription territoriale, prises de vue de l'artiste en train de forer un iceberg avec un chalumeau, les œuvres de Julian Charrière sont tour à tour ancrées dans la matérialité des lieux qu'elles explorent et génératrices de nouvelles géographies tout autant que révélatrices des grands défis climatiques contemporains.

*Limen* procède de recherches à la fois techniques dans le mode de reproduction photographique à base d'éléments collectés in situ des sites qu'il arpente et d'une vision classique du paysage.



### 7.17. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total	
Liquidités	223 111	951	131	55	224 249	
Créances sur les banques	1 029	16 029	8 303	25 191	50 551	
Créances sur la clientèle	245 377	31 782	10 468	2 168	289 795	
Créances hypothécaires	734 547	1 173	-	-	735 720	
Opérations de négoce	30	-	-	-	30	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22 996	-	-	-	22 996	
Immobilisations financières	2	-	83	0	84	
Comptes de régularisation	5 309	156	5	1	5 470	
Participations	274	-	-	-	274	
Immobilisations corporelles	13 800	-	-	-	13 800	
Autres actifs	28	0	-	0	28	
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>1 246 502</b>	<b>50 091</b>	<b>18 989</b>	<b>27 415</b>	<b>1 342 997</b>	
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	442 481	329 636	557 197	26 771	1 356 086	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>1 688 983</b>	<b>379 727</b>	<b>576 186</b>	<b>54 187</b>	<b>2 699 083</b>
	31.12.2023	1 573 280	350 298	464 598	56 350	2 444 525

	CHF	EUR	USD	Autres	Total	
Engagements envers les banques	215 085	163	901	48	216 197	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	680 962	171 027	108 064	41 473	1 001 527	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	18 044	-	-	-	18 044	
Comptes de régularisation	12 851	333	104	25	13 313	
Autres passifs	2 710	473	554	7	3 744	
Provisions	1 211	33	-	-	1 244	
Capital social	24 408	-	-	-	24 408	
Réserve légale issue du capital	35 755	-	-	-	35 755	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 980	-	-	-	1 980	
Bénéfice reporté	15 082	-	-	-	15 082	
Bénéfice (résultat de la période)	11 703	-	-	-	11 703	
<b>Total des passifs bilancaires</b>	<b>1 019 792</b>	<b>172 028</b>	<b>109 624</b>	<b>41 553</b>	<b>1 342 997</b>	
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	663 461	208 040	467 694	12 648	1 351 843	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>1 683 253</b>	<b>380 069</b>	<b>577 318</b>	<b>54 201</b>	<b>2 694 841</b>
	31.12.2023	1 582 040	349 233	464 539	56 293	2 452 105
<b>POSITION NETTE PAR DEVISE</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>5 730</b>	<b>-342</b>	<b>-1 132</b>	<b>-14</b>	
	31.12.2023	-8 760	1 065	58	57	

## 8. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 8.1. Répartition des créances et engagements conditionnels (en milliers de CHF)

	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
Engagements de couverture de crédit et similaires	10 066	10 238	-2
Autres engagements conditionnels	256	277	-7
<b>Engagements conditionnels</b>	<b>10 322</b>	<b>10 515</b>	<b>-2</b>

### 8.2. Répartition des opérations fiduciaires (en milliers de CHF)

	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	230 611	295 340	-22
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>230 611</b>	<b>295 340</b>	<b>-22</b>

### 8.3. Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution (en milliers de CHF)

Répartition des avoirs administrés par genre	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %	Variation absolue
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	1 007 159	844 309	19	162 850
Avoirs sous mandat de gestion	4 138 934	3 536 257	17	602 676
Autres avoirs administrés	2 815 763	2 552 910	10	262 853
<b>Avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)</b>	<b>7 961 855</b>	<b>6 933 476</b>	15	1 028 379
- Dont prises en compte doubles	1 109 086	849 212	31	259 875
<b>Présentation de l'évolution des avoirs administrés</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Variation absolue</b>
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte double) initiaux	6 933 476	6 331 655	10	601 821
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	449 583	480 032	-6	-30 449
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	578 796	121 789	375	457 006
<b>Avoirs administrés (y compris prises en compte doubles) finaux</b>	<b>7 961 855</b>	<b>6 933 476</b>	15	1 028 379

#### Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placements, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement et les certificats gérés par Piquet Galland & Cie SA, sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels la Banque assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de

conseil, d'administration de fonds de placement, des services rémunérés de conseil d'allocation d'actif sur les avoirs sans distinction du lieu de dépôt, sont inclus dans les avoirs administrés.

#### Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait.

## 9. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

### 9.1. Répartition des charges de personnel (en milliers de CHF)

	2024	2023	Variation en %
Rémunérations fixes et variables (y compris indemnités aux organes de la banque)	32 500	30 281	7
Prestations sociales	7 624	6 861	11
Autres charges de personnel	1 164	1 352	-14
<b>Charges de personnel</b>	<b>41 288</b>	<b>38 494</b>	<b>7</b>

**9.2. Répartition des autres charges d'exploitation (en milliers de CHF)**

	2024	2023	Variation en %
Coût des locaux	2 224	1 971	13
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	7 004	5 944	18
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	27	42	-36
Honoraires de la société d'audit	226	355	-36
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	226	340	-34
- dont pour d'autres prestations de service	-	15	-100
Autres charges d'exploitation	5 101	4 776	7
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>14 582</b>	<b>13 087</b>	<b>11</b>

**9.3. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition (en milliers de CHF)**

	31.12.2024	31.12.2023	Variation en %
Charges relatives aux impôts courants	2 039	2 235	-9
<b>Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel</b>	<b>15%</b>	<b>14%</b>	<b>1</b>

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises, le Groupe BCV, dont la Banque fait partie, est soumis à l'impôt complémentaire suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 5.6 Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 30 avril 2025, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

	En milliers de CHF
Bénéfice de l'exercice	11 703
Bénéfice reporté	15 082
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>26 785</b>

Le bénéfice ressortant du bilan de CHF 26'785 milliers est réparti comme suit :

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en milliers de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire	26,70	244 075	6 517
Bénéfice reporté			20 268

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, dans les 30 jours après l'acceptation par l'Assemblée générale des actionnaires.

## Jean-Luc MANZ (\*1952)

*Idole II*, 2023  
Acrylique sur toile  
203 x 100 cm

Présent depuis près de cinq décennies en Suisse romande, Jean-Luc Manz développe une pratique picturale qui revisite de manière constante les enjeux de l'art abstrait dans la mouvance dite neo-géo. La plupart de ses compositions se déclinent en séries et expérimentent des formes géométriques dans une gamme de couleurs le plus souvent primaires.

Il développe des systématiques qui ont un lien avec la réalité et dans lesquelles l'appropriation comme le ready-made jouent un rôle déterminant. La pièce *Idole II*, 2023, relève l'influence de l'art antique autant que celle de l'aventure du monochrome dans le travail de l'artiste. Sans oublier, une référence à l'identité visuelle du journal *Libération* qui est devenue une matrice graphique incontournable et essentielle à sa production et dont on retrouve l'alignement des colonnes des rubriques dans le motif principal du tableau.



## 5.7 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

### A l'Assemblée générale de Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

#### Rapport sur l'audit des comptes annuels

##### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Piguet Galland & Cie SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 21, 23 à 42, 45 à 48 et 50 à 56) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

##### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles

présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

##### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

##### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies

dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### PricewaterhouseCoopers SA



**Marie-Eve Fortier**  
Experte-révisseuse agréée  
Révisseuse responsable  
Pully, le 2 avril 2025



**Beresford Caloia**  
Expert-révisseur agréé

## 06. Exigences prudentielles de publication

En tant que membre d'un groupe financier surveillé par la FINMA, la Banque bénéficie d'un rabais de consolidation quant aux exigences de publication sur les fonds propres et la liquidité. Elle est en outre libérée des devoirs de publication en matière de gouvernance d'entreprise.

La Banque est toutefois tenue de publier les chiffres-clés essentiels réglementaires du tableau KM1 de la circulaire FINMA 2016/1, tel que

présenté dans les tableaux ci-dessous. La numérotation de chacune des lignes fait référence à celle du tableau KM1, dans la circulaire FINMA 2016/1.

La publication consolidée des informations sur les fonds propres et la liquidité selon les exigences légales est disponible sur le site du groupe à l'adresse suivante (Rapport Bâle III pilier 3 – 31.12.2024) :

[www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs](http://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs)

CHIFFRES-CLÉS LIÉS AUX FONDS PROPRES (en milliers de CHF)	31.12.2024	31.12.2023
<b>Fonds propres pris en compte</b>		
1. Fonds propres de base durs (CET1)	81 957	76 837
2. Fonds propres de base (T1)	81 957	76 837
3. Fonds propres totaux	81 957	76 837
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>		
4. RWA (Risk-weighted assets)	508 929	456 618
4a. Exigences minimales de fonds propres	40 714	36 529
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>		
5. Ratio CET1 (%)	16.1%	16.8%
6. Ratio de fonds propres de base (%)	16.1%	16.8%
7. Ratio des fonds propres globaux (%)	16.1%	16.8%

## CHIFFRES-CLÉS LIÉS AUX FONDS PROPRES (en milliers de CHF)

31.12.2024

31.12.2023

Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)<sup>1</sup>

8. Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (%)	2.5%	2.5%
11. Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%
12. CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volant selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales) (%)	8.1%	8.8%

## Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)

12a. Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.2%	3.2%
12b. Volant anticyclique (art. 44 OFR) (%)	1.2%	1.2%
12c. Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	8.6%	8.6%
12d. Ratio-cible en T1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	10.2%	10.2%
12e. Ratio-cible global de fonds propres (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	12.4%	12.4%

## Ratio de levier Bâle III

13. Engagement global	1 370 890	1 295 989
14. Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.0%	5.9%

<sup>1</sup> Les chiffres-clés 9 et 10 ont été omis car ils ne sont pas applicables à la Banque.

## CHIFFRES-CLÉS LIÉS À LA LIQUIDITÉ (en milliers de CHF)

2024

2023

## Ratio de liquidités (LCR)

17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 4 <sup>ème</sup> trimestre	233%	219%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité <sup>1</sup>	217 724	267 180
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie <sup>1</sup>	93 252	121 839
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 3 <sup>ème</sup> trimestre	204%	176%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité <sup>2</sup>	239 458	247 639
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie <sup>2</sup>	117 502	140 393
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 2 <sup>ème</sup> trimestre	219%	146%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité <sup>3</sup>	237 891	269 535
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie <sup>3</sup>	108 587	185 195
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 1 <sup>er</sup> trimestre	203%	130%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité <sup>4</sup>	266 275	254 125
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie <sup>4</sup>	131 318	195 723

## Ratio de financement (NSFR)

31.12.2024

31.12.2023

18. Refinancement disponible stable (en CHF)	918 790	817 348
19. Refinancement stable nécessaire (en CHF)	624 874	566 288
20. Ratio de financement, NSFR (en %)	147%	144%

<sup>1</sup> Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois d'octobre, novembre et décembre

<sup>2</sup> Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois de juillet, août et septembre

<sup>3</sup> Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois d'avril, mai et juin

<sup>4</sup> Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois de janvier, février et mars

## Luc AUBORT (\*1971)

*Sans titre*, 1997  
Acrylique sur toile  
80 x 80 cm

De prime abord, le recours aux compositions géométriques simples comme support et thème de sa peinture pourrait rattacher le travail de Luc Aubort au mouvement néo-géo des années 80. Cependant ses oeuvres se démarquent d'un énième emploi de l'abstraction pure au profit d'une construction ludique et irrespectueuse, basée sur une sorte d'alphabet de formes géométriques difficilement reconnaissables.

Les couleurs vives posées en aplats s'imbriquent les unes dans les autres, sans souci d'harmonie, mais en jouant sur leurs effets de contraste et d'imbrication. Elles empêchent ainsi une lecture conventionnelle et intriguent le spectateur pour mieux l'attacher aux vertus signifiantes de la forme.



## Copyright et crédit photographique

Page de couverture : **Jessica RUSS** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Nicolas Delaroche

Page 4 : **Guillaume PILET** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Stefan Altenburger

Page 13 : **Natacha DONZÉ** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Julien Gremaud

Page 15 : **Baker WARDLAW** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Thomas Maisonnasse

Page 22 : **Athene GALICIADIS** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Nicole Bachmann

Page 43 : **Bernard VOÏTA** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Bernard Voïta

Page 44 : **Christian STUKER** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Christian Stuker

Page 49 : **Julian CHARRIÈRE** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Ralph Feiner

Page 57 : **Jean-Luc MANZ** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Julien Gremaud

Page 63 : **Luc AUBORT** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.

Dernière page : **Christian STUKER** © Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise & l'artiste.  
Crédit photographique : Christian Stuker

# Piguet Galland & vous.

## **Genève**

Avenue Peschier 41  
1206 Genève  
T +41 (0)58 310 40 00

---

## **Neuchâtel**

Faubourg du Lac 11  
2000 Neuchâtel  
T +41 (0)58 310 48 88

---

## **La Chaux-de-Fonds**

Rue Jaquet-Droz 43  
2300 La Chaux-de-Fonds  
T +41 (0)58 310 45 80

---

## **Nyon**

Place Bel-Air 8  
1260 Nyon  
T +41 (0)58 310 47 70

---

## **Lausanne**

Avenue du Théâtre 8  
1005 Lausanne  
T +41 (0)58 310 49 29

## **Yverdon-les-Bains**

Rue de la Plaine 18  
1400 Yverdon-les-Bains  
T +41 (0)58 310 45 11

**Entreprise**



**Certifiée**

**[piguetgalland.ch](http://piguetgalland.ch)**

Imprimé en Suisse



**Christian STUKER** (\*1963)

*Chevelle*, (série « Must be a... »), éd. 1/5, 2013  
Impression jet d'encre sur aluminium et verre  
72 x 102 cm